



Montreuil, le 13 mai 2026

Monsieur Laurent Nuñez,
Ministre de l'Intérieur

Monsieur Jean-Pierre Farandou,
Ministre du Travail et des
Solidarités

Monsieur le ministre de l'Intérieur,
Monsieur le ministre du Travail,

À Carcassonne, le nouveau maire a engagé une procédure visant à expulser les organisations syndicales de leurs locaux. Cette décision constitue une attaque grave contre la liberté syndicale et contre nos organisations qui participent depuis des décennies à la vie démocratique et sociale de notre pays.

A Carcassonne, comme ailleurs, les locaux syndicaux et les Bourses du travail, ne sont pas des locaux municipaux comme les autres. Comme partout en France, il s'agit de lieux historiques d'accueil, d'organisation et de défense des travailleurs et travailleuses. A Carcassonne, depuis près de 90 ans, les salarié-es peuvent être accueilli-es à la bourse du travail et accompagné-es notamment grâce à des permanences juridiques face aux licenciements abusifs, aux impayés, aux accidents du travail, aux discriminations et à la précarité. Dans un territoire durement touché par les inégalités sociales, cette présence est essentielle.

Présenter cette expulsion comme une simple mesure administrative relève de la mauvaise foi politique. Cette décision s'inscrit dans une série d'actes assumés par le maire RN de Carcassonne : suppression de subventions à la Ligue des Droits de l'Homme et à toutes les associations qui critiquent l'extrême droite, retrait du drapeau européen sur la façade la mairie, remplacement du portait du Président de la République par celui de Marine Le Pen, suppression des publications légales dans la presse locale considérée comme trop critique... Aujourd'hui, ce sont les syndicats, qui sont directement visés parce qu'ils constituent un contre-pouvoir organisé, capable de défendre les droits sociaux et les libertés collectives.

Messieurs les ministres, s'attaquer à une Bourse du travail n'est jamais anodin. Ces lieux sont issus de l'histoire du mouvement ouvrier et de la construction des solidarités populaires. Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de 2013 sur les Bourses du travail et les Maisons des syndicats chiffrait leur fréquentation à plus d'un million de personnes dans le cadre des permanences juridiques et sociales. Les affaiblir ou les faire disparaître revient



à porter atteinte à la capacité des salariés à se défendre collectivement et à accéder concrètement à leurs droits. Cette décision est contraire à la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948.

Ce qui se joue à Carcassonne dépasse largement le cadre local. Si une municipalité peut, pour des raisons idéologiques, expulser des organisations syndicales d'un lieu qu'elles occupent parfois depuis près d'un siècle, alors c'est un précédent extrêmement dangereux qui est créé pour l'ensemble du pays.

Nous vous demandons solennellement d'intervenir afin que soit garanti le respect des libertés syndicales et des principes républicains. Nous appelons également les services de l'État et la préfecture de l'Aude à prendre leurs responsabilités face à une décision qui remet directement en cause l'exercice normal de l'activité syndicale.

Il ne s'agit pas seulement de défendre un bâtiment. Il s'agit de défendre un principe fondamental : dans une démocratie, les syndicats ne doivent jamais être réduits au silence par le pouvoir politique.

Convaincus de votre attachement aux principes fondamentaux de notre démocratie et de notre République, nous vous prions d'agréer, Messieurs les ministres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sophie BINET,
Secrétaire générale de la CGT

François HOMMERIL,
Président de la CFE-CGC

Caroline CHEVÉ,
Secrétaire générale de la FSU

Marylise LÉON,
Secrétaire générale de la CFDT

Laurent ESCURE,
Secrétaire général de l'UNSA

Frédéric SOUILLOT,
Secrétaire général de FO

Julie FERRUA et Murielle GUILBERT,
Co-déléguées de Solidaires